

tion par une seule agence de presque toute l'édition du recensement a fourni une excellente occasion de découvrir la quantité d'envois en double qui ont lieu lorsque la distribution est faite par plusieurs agences. Le résultat montre que ces répétitions d'envois prennent des proportions considérables, et coûtent une somme considérable au trésor. On a établi un système qui permet au bureau de découvrir immédiatement, en consultant le registre, si une personne avait reçu déjà une ou plusieurs séries du recensement, et ainsi tout envoi double à des membres du Congrès ou autres était prévenu.

On a distribué environ les quatre cinquièmes de toute l'édition. Les livres du bureau montrent, à l'exception des monographies en papier, les noms de ceux auxquels chaque volume a été envoyé, à la demande de qui il l'a été, la date de son envoi et la date de sa réception, excepté dans les cas où la personne ne s'est pas conformée à la demande de signer le récépissé qui complète le dossier de chaque transaction. Afin que chaque volume arrive plus sûrement à son adresse, un avis séparé est envoyé à chaque personne à laquelle un volume est adressé.

Le système adopté est simple, mais est complet et à tous égards donne pleine satisfaction; on pourrait l'adopter avantageusement pour la distribution de toutes les publications dispendieuses du gouvernement. Jusqu'à cette date l'on a reçu des requêtes et des ordres dont l'exécution aurait nécessité une nouvelle impression de 42,000 volumes du dixième recensement; c'est-à-dire que si ces documents avaient été distribués de la manière ordinaire, 42,000 volumes auraient été envoyés en double, ce qui signifie que ce nombre a été économisé pour distribution à des personnes qui, probablement, n'en auraient jamais reçu, ou que l'on atteint le même but par le nouveau système avec 42,000 volumes de moins. Lorsque toute la distribution sera complétée, on aura découvert ou empêché l'envoi en double d'au moins 50,000 volumes, ce qui seul suffit pour justifier la dépense additionnelle qu'a fait encourir la distribution soigneuse, systématique, et enregistrée de ces publications.

En conformité avec les clauses de l'acte du 7 août 1882, obligeant le secrétaire de l'intérieur à faire rapport au Congrès des noms et adresses des bibliothèques et autres institutions publiques désignées pour recevoir ces rapports, on a soumis la liste suivante, comprenant les institutions qui ont reçu une série complète, outre les 408 dépôts de documents publics qui ont été pourvus à même l'édition "en réserve" reliée en cuir.

La liste suivante est ainsi résumée:—

Il apparaît donc que des séries complètes du dixième recensement, comprenant vingt-six volumes, ont été distribuées à pas moins de 2,654 bibliothèques et autres institutions publiques, dont 2,547 sont dans les limites des Etats-Unis. Il est fort douteux qu'une distribution plus générale d'une publication officielle ait jamais été faite. A part quelques exceptions, ces volumes sont maintenant d'un accès facile et rapproché aux citoyens des différents Etats et districts congressionnels des Etats-Unis, sans compter les envois directs aux particuliers. Le nouveau système de distribution a eu le double effet d'assurer le service d'un beaucoup plus grand nombre de bibliothèques, et d'empêcher l'accumulation de séries doubles et triples dans d'autres, ce qui devait inévitablement être le résultat avec les anciennes méthodes de distribution.

VENTE DE DOCUMENTS PUBLICS.

En vertu d'une résolution conjointe approuvée le 3 mars 1887, autorisant le secrétaire de l'intérieur à vendre les documents publics au prix coûtant, la vente pour les deux derniers exercices se terminant le 30 juin 1889 a été comme suit:—

Le total de la vente des documents est de \$7,464.

Le nombre de documents vendus montre qu'il y a un grand nombre de personnes qui sont heureuses de profiter de l'opportunité qui leur est offerte par cette loi du 3 mars 1887, plusieurs d'entre elles préférant en payer le prix—peu élevé d'ailleurs—que de s'adresser à des membres du Congrès ou aux départements publics pour les avoir gratuitement. Si cette facilité était plus généralement connue, la vente des documents augmenterait considérablement. Plusieurs personnes seraient heureuses